



Centre DERMATOLOGIQUE DE L'Océan

Médecine & Esthétique

Docteur Barbara BREGEON
Dermatologue – Vénérologue
Ancien chef de clinique - assistant des hôpitaux de
Nantes
Diplômée en chirurgie dermatologique (DIU)
Diplômée en cancérologie (DESC)
Conventionné en Secteur 2 OPTAM

4 rue Madeleine Vionnet
17 000 LA ROCHELLE
Tel : 05 46 00 77 05
Fax : 05 46 56 86 36
mail : esthetique@cdo17.fr
barbara.bregeon@medecin.mssante.fr

FICHE INFORMATION

Peeling chimique « superficiel » au retinol

Un peeling chimique consiste à appliquer sur la peau un ou plusieurs principes actifs dont le but est de provoquer une exfoliation d'une ou plusieurs couches de la peau, créant ainsi une régénération de l'épiderme et une stimulation du derme (épaisseur et élasticité). Il permet de corriger et d'améliorer l'aspect de la peau.

La profondeur du peeling sera déterminée par l'agent chimique et sa concentration : à chaque type de pathologie correspondra une profondeur optimale de traitement. Pour un peeling superficiel, on utilise de l'acide glycolique, de l'acide salicylique, de l'acide pyruvique, le retinol combinés ou non à d'autres agents actifs.

La première consultation déterminera le choix de l'indication et du peeling, vérifiera l'absence de contre-indications. Il faudra énumérer vos antécédents personnels chirurgicaux, médicaux et esthétiques. Un devis détaillé, un consentement éclairé et cette fiche vous sera remis.

Mécanismes d'action

Un peeling au retinol est un **processus simple et contrôlé** qui permet d'enlever les cellules mortes à la surface de la peau. La dermatologue ou son assistante applique le retinol sur une peau puis surveille la réaction pendant quelques minutes. Il sera rincé à la maison après quelques heures puis on applique un émollient. Un peeling au retinol est superficiel. L'amélioration de l'apparence de la peau s'obtient grâce à une série d'exfoliations contrôlées qui ne requièrent **pas d'arrêt des activités sociales, de récupération ou de temps de repos**.

Quelles sont les indications ?

La sélection de la bonne indication par le médecin est primordiale : un peeling superficiel est une bonne indication pour :

- un « coup d'éclat », pour le teint terne
- Rides, ridules
- Texture rugueuse
- Pigmentation irrégulière (taches de vieillesse ou taches brunes)
- Hyperkératose
- La peau grasse épaisse à pores dilatés et la peau de fumeuse. C'est un traitement complémentaire de l'acné, en particulier de l'acné micro kystique, des cicatrices d'acné excoriées et pigmentées.
- Les pigmentations hormonales comme le masque de grossesse peuvent dans certains cas en bénéficier, (dans ce cas, le peeling est souvent associé à un traitement dépigmentant complémentaire)

Le but est un rafraîchissement cutané pour améliorer la texture, homogénéiser le teint et obtenir un éclat de la peau.

Contre-indications et précautions :

- Grossesse et allaitement sont des contre-indications.
- L'herpès récidivant nécessite un traitement préventif
- Il faut éviter de réaliser un peeling lors de poussée de dermatose chronique comme le psoriasis, l'eczéma ou l'urticaire chronique, en cas d'allergie à l'un des actifs chimiques.
- Il en est de même s'il est impossible au patient de suivre les recommandations post traitement telle qu'une protection assidue contre le soleil, si attente irréaliste quant au résultat.
- La prise récente d'isotrétinoïne est une contre-indication temporaire de 1 à 3 mois ainsi qu'une intervention esthétique récente (chirurgie, laser, dermabrasion)

Préparation de la peau avant la séance

AVANT : Un pré-traitement de **préparation de la peau est nécessaire durant les 15 jours précédant le peeling**. Il est réalisé avec une crème ou une lotion à l'acide glycolique, à appliquer sur une peau bien sèche.

Il permet de tester la tolérance de la peau au principe actif, de conditionner la peau à recevoir l'actif chimique, d'homogénéiser la surface cutanée pour l'obtention d'une efficacité optimale.

Précautions avant un peeling :

Dans la semaine précédant la séance de peeling éviter épilation à la cire, gommage, grattage de la zone à traiter. **L'arrêt d'un traitement local par vitamine A acide (retinol, rétinoïde, acide rétinoïque, differine, effederm) ou peroxyde de benzoyle (cutacnyl, curaspot....) est justifié.**

JOUR J : Le jour du traitement, nettoyez soigneusement votre visage à l'aide d'un produit adapté. Vous ne devez pas utiliser de maquillage, de parfum, de lotion après-rasage.

Déroulement de la séance

Un démaquillage soigneux est effectué avant la séance. Les cheveux sont protégés par un bandeau. Il vaut mieux enlever les bijoux et les piercings.

Application d'une solution pré peeling

La séance de peeling :

Elle consiste à appliquer le produit à l'aide d'un pinceau, d'un coton tige, d'une compresse ou d'un doigt ganté. La séance est terminée après une période de surveillance de 10 minutes. De retour à la maison, rincez votre visage à l'eau claire.

Selon les recommandations de votre médecin, le rinçage peut être réalisé 3 à 8 h après l'application du peeling. Une crème grasse est appliquée pour nourrir la peau.



Suites

La sensation de picotement peut persister les premières heures et un érythème et parfois un oedème apparaissent en quelques heures. La desquamation (peau qui pèle) est variable, le plus souvent légère. Pour ce peeling superficiel, il n'y a pas d'éviction sociale.

Durant les 4 à 8 jours suivant le peeling, appliquez la crème réparatrice indiquée par votre dermatologue, puis à nouveau la crème indiquée pour la préparation au peeling. **Évitez toute exposition au soleil durant le traitement, et utilisez écran solaire SPF 50+ dans les 3 à 4 semaines qui suivent le peeling. Il faut l'appliquer sur tout le visage le matin et à 14h tous les jours même en hiver. En cas d'activité extérieure il faut en mettre toutes les heures.**

Pour éviter les cicatrices ou traces:

Ne pas utiliser de produit abrasif ou exfoliant.

Ne pas peler la peau (enlever les peaux).
Ne pas gratter la peau.
Ne pas érafler ou égratigner la peau.

Pour un résultat optimal, les séances doivent être répétées 3 à 6 fois toutes les 15 jours à 4 semaines.

Cette fiche d'information concourt à donner au patient une information suffisamment claire.

Il n'y a pas de remboursement par la sécurité sociale ni d'arrêt de travail pour ces soins esthétiques.

Aucun résultat ne peut être garanti et dépend de la capacité de régénération de la peau de chacun

Ce document a été remis en double exemplaire le _____

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance et parfaitement compris les informations communiquées par le Dr BREGEON sur photoréjuvenation réalisée à des fins esthétiques et accepte expressément et sans réserve, après réflexion, à ce qu'elle réalise cet acte. Je m'engage à suivre dans les suites toutes les recommandations et prescriptions du Dr BREGEON

A _____ le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :